

# Notes du mont Royal

[www.notesdumontroyal.com](http://www.notesdumontroyal.com)

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Bibliothèque nationale de France

# LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS  
Un an, 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 c.  
Le volume semestriel, 12 fr., broché. — 17 fr., relié et doré sur tranche.

LA COLLECTION DES 18 ANNÉES FORME 36 VOLUMES.

Directeur, M. PAUL DALLOZ.

BUREAUX  
13, QUAI VOLTAIRE

19<sup>e</sup> Année. N<sup>o</sup> 949 — 19 Juin 1875

DIRECTION ET ADMINISTRATION, 13, QUAI VOLTAIRE  
Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un bon sur Paris ou sur la poste, toute demande de numéro à laquelle ne sera pas joint le montant en timbres-poste, seront considérées comme non venues. — On ne répond pas des manuscrits envoyés.

Administrateur, M. BOURDILLIAT. — Secrétaire, M. É. HUBERT.



BOIELDIEU

né à Rouen en 1775, mort à Jarcy, près Brunoy (Seine-et-Marne), en 1834. — (Dessin de M. Edmond Morin.)

# Notes du mont Royal

[www.notesdumontroyal.com](http://www.notesdumontroyal.com)

Une ou plusieurs pages sont omises  
ici volontairement.

ses facultés décoratives chez l'auteur, M. Chartran, auquel on doit également un bon portrait de magistrat en robe rouge, doublée de fourrures. La *Jeunesse et la Mort* est une composition philosophique où le gracieux se mêle au sévère. Cette tentative, qui ne manquait pas de hardiesse, car elle offrait des difficultés nombreuses, a fourni à M. Dupain l'occasion d'un tableau remarquable en plus d'un point et qui réunit bien des suffrages compétents. Le peintre pouvait se contenter d'un thème plus facile; mais il a préféré s'élever dans les régions supérieures. Il a bien fait. Il s'est maintenu, sans malheur, dans son essor.

Pour en terminer avec les tableaux de haut style, il me resterait à parler de la *Vénus* et de la *Thamar* de M. Cabanel, de la *Chloé* et du *Rêve* de M. J. Lefebvre. Ah! sans doute, l'étude d'œuvres de ce goût serait une bonne fortune; la critique n'est pas convoiée souvent à pareilles fêtes. Mais quoi! l'heure me presse, l'espace est mesuré, et déjà, on le voit, en sont atteintes, sinon dépassées, les extrêmes limites.

Au moment de finir, je m'aperçois, avec autant de surprise que de regret, que j'ai omis, en parlant des portraits, de signaler ceux de M. Bastien Lepage et de M. Fantin-Latour, les effigies magistrales de M. Delaunay, et le cadre où M. Machard a pompeusement étalé les riches épaulés et la robe nacarat de M<sup>lle</sup> Rosine Bloch. Qu'en puis-je raisonnablement publier, arrivé au terme de ma tâche, quand la place va décidément me manquer? Mon Dieu, peu de chose: qu'ils ont eu le privilège rare de séduire les connaisseurs et les autres, vous entendez bien, tout le monde.

OLIVIER MERSON.

## COURRIER DU PALAIS

**P**AR exemple, voilà ce qui s'appelle une véritable bonne fortune: un Chinois, un vrai Chinois de la province de Chang-Si, un lettré ayant passé sa jeunesse à Macao, un Chinois avec sa robe de soie, avec sa queue tressée, avec son visage maigre, jaune, avec ses pommettes saillantes et ses yeux longs et étroits, un Chinois qui porte — sur sa calotte — la rosette qui se traduit par cette brillante devise: « Son talent est dans sa fleur; » un vrai Chinois de la vraie Chine enfin, qui est traduit devant la cour d'assises de la Seine sous l'accusation de bigamie.

Vous dire à quel point ce malheureux enfant du pays des paravents paraît stupéfait de voir une condamnation suspendue sur sa tête pour un fait aussi insignifiant que celui d'avoir pris deux femmes, c'est presque impossible, en vérité! Lui, citoyen d'un pays dans lequel la polygamie est un usage, une tradition, et la monogamie une excentricité, d'un pays dans lequel on achète et l'on vend sa femme avec toute sécurité légale, comment comprendrait-il l'accusation? Voilà ce que c'est que de manquer de prévoyance, de précaution! Quand Tin-Tun-Ling a quitté Macao pour venir en France, en 1861, il avait eu la prudence de mettre ordre à ses affaires en conduisant sa femme au marché, il aurait pu, sans le moindre inconvénient, épouser M<sup>lle</sup> Julie Liégeois, à Paris, en 1872.

Il faut rappeler en quelques mots l'histoire de ce pauvre Asiatique, d'après la plaidoirie de son défenseur, M<sup>e</sup> Bonnier Ortolan. Disons qu'il est né en 1831, car, pour vous, lecteurs, probablement comme pour moi, la douzième année de *Tauu Kouou* ne peut pas raisonnablement passer pour une date précise. A dix-huit ans, il quitte Ti-Lou-Fou, sa ville natale, pour aller habiter Pékin. Il fait deux cents lieues à pied, il arrive épuisé; l'évêque missionnaire lui donne du pain et le baptême. Le voilà chrétien en apparence, mais au fond Confucius règne toujours dans sa conscience. Il quitte Pékin pour Makao, et c'est là qu'il se marie à la chinoise, c'est-à-dire sans avoir vu sa fiancée. Sa femme se trouve être grêlée, et, — chose tout à fait horrible! — elle a un grand pied! En Chine, c'est une difformité monstrueuse, et, de plus, c'est une sorte d'abus de confiance, car la seule chose que le futur soit admis à contempler avant le mariage, et sur laquelle il se décide, c'est le soulier de sa prétendue. Ce vieux peuple, si sage, dit-on, devrait bien faire une loi qui obligerait au moins la nouvelle mariée à chausser pendant une semaine le soulier pré-

senté au prétendant, et cela sous peine de divorce: ce serait cruel, mais juste... comme le soulier!

Parmi les sept cas de divorce admis par la législation chinoise, nous remarquons particulièrement le quatrième: « *Loquacité ou proension à la médiancée,* » et le sixième: « *Caractère jaloux.* » Et puis il y a dans cette législation un tout petit article qui admet un huitième cas, implicitement. — Ah! si vous saviez comme cet adjectif est perfide en droit... chinois ou français! Si la femme se remarie avant d'avoir été pendant trois ans sans nouvelles de son époux, la loi lui accorde quatre-vingts coups de bambou; c'est dire qu'après ces trois ans de patience révolus, elle peut se remarier impunément et que, par conséquent, le mari est libre d'en faire autant de son côté.

Tin-Tun-Ling est donc marié, père de deux enfants, quand on lui propose une place de secrétaire à Paris. Il part, il arrive, et ses fonctions de secrétaire consistent principalement à cirer les bottes de l'interprète qui l'a fait venir et qui, en mourant, le laisse sur le pavé. Il va mourir de faim quand il est ramassé — c'est le mot — dans la rue Monsieur-le-Prince, par un ami de Théophile Gautier. Le ciel s'éclaircit, Tin-Tun-Ling donne des leçons de chinois aux deux filles du poète qui le fait nommer répétiteur pour la prononciation chinoise au Collège de France; il fut destitué, naturellement, parce qu'il savait trop de chinois. Voici tout à coup qu'une demoiselle très-mûre, une institutrice qui se dit Anglaise, s'éprend de lui; elle l'épouse un peu bon gré mal gré; puis, le soir même des noces, elle veut l'abandonner. Elle finit par faire voile vers l'Amérique après avoir formé contre lui une plainte en bigamie. Tin n'y comprend encore rien si ne n'est qu'il n'est pas heureux en femmes. Il y a longtemps qu'il a oublié sa Chinoise au grand pied, laquelle depuis leur séparation, paraît-il, se trouve mère de quatre enfants, au lieu de deux. Devant le jury, Tin énumère, par l'organe de son défenseur, tous les cas de divorce qu'il pourrait invoquer au besoin; mais il ne se croit pas le moins du monde soumis aux règles du concile de Trente, qui, d'ailleurs, auraient été violées, puisque de ce prétendu premier mariage célébré à Macao, il n'existe ni acte ni inscription sur les registres et que la bénédiction nuptiale n'aurait pas été donnée par le propre curé des deux époux; c'est un mariage à la chinoise et d'une espèce particulière, un mariage à temps.

Tin-Tun-Ling est poète; je ne connais pas ses œuvres, bien entendu; mais je sais que, pendant sa détention préventive, il a dit une parole gracieuse et touchante: « Que peut-on faire pour vous? lui demandaient ses protecteurs. — Je sais maintenant ce que c'est que la captivité, je vous prie seulement de rendre la liberté à la fauvette qui est chez moi, dans sa cage! »

Les sympathies n'ont pas manqué à ce pauvre Asiatique fourvoyé au milieu de notre civilisation, si peu asiatique. C'était M. Devéria, le fils du grand peintre, qui a rempli devant la cour les fonctions d'interprète, et M<sup>me</sup> Catulle Mendès, la fille de Théophile Gautier, est venue, comme témoin à décharge, au secours de son professeur de chinois.

Tin-Tun-Ling a été acquitté; cela ne faisait plus question après le débat, surtout au point de vue de la bonne foi.

Marie Michelin, cette fille de dix-huit ans qui comparait devant le tribunal correctionnel pour abandon d'enfant dans un lieu non-solitaire, n'est pas une Chinoise, mais elle entend à sa façon la civilisation européenne. Elle entre comme bonne d'enfants dans une famille, elle est chargée de promener une petite fille de treize mois, et, le troisième jour de son entrée en fonctions, elle promène l'enfant de cabaret en cabaret, elle lui fait boire du vin et de l'absinthe, puis, comme elle est attendue au bal, elle oublie la petite fille dans la chambre d'un ami. Mais c'est une fille de précaution; l'enfant, — l'enfant de treize mois! — peut avoir faim et soif en son absence; elle lui laisse un gâteau dans la main et un verre de lait sur une table, à côté du lit. Le père et la mère cherchent partout leur enfant et sa bonne, et ce n'est qu'à onze heures du soir qu'ils parviennent à trouver celle-ci au milieu d'une contredanse.

Mais aussi, comme moi, vous vous demanderez pourquoi le père et la mère n'avaient pas pris de renseignements; en vérité, la bonne n'est pas la seule coupable. Elle a maintenant quatre mois à passer en prison avant de retourner danser.

Elle aimait trop le bal.....

comme a dit le poète

Ne quittons pas le tribunal correctionnel de la Seine sans vous avoir dit un mot des frères Vitsenhauser. L'aîné, Gustave, a vingt-six ans; le second, Sylvain, en a seize à peine accomplis. Ils ont fondé une maison de commission qui paraissait marcher admirablement, car les commandes étaient nombreuses et comprenaient presque tout ce qui peut se vendre. Ils se sont fait livrer ainsi pour 25 ou 30,000 francs d'articles de toutes sortes qu'ils revendaient immédiatement à bas prix et au comptant. C'est, hélas! une escroquerie qui commence à être connue et même usée; mais les deux frères ont su la rajourner en y introduisant un élément nouveau, l'acheteur de paille. C'était, à ce qu'il paraît, un individu fort bien mis, ayant une belle barbe, qui se trouvait toujours là fort à propos quand un négociant venait réclamer le paiement de sa facture. Ce compère achetait en anglais, en espagnol, en allemand, il achetait toujours! Mais, un beau jour, Gustave disparut avec son acheteur, laissant là Sylvain pour répondre de tout.

Devant le tribunal, ce garçon de seize ans, que l'on prendrait pour une jeune fille, prétend qu'il subissait l'influence de son frère, homme très-violent et dont il avait peur. Il affirme qu'il n'a pas tiré d'autre bénéfice de ces escroqueries que 2 fr. par semaine et un habit. Mais il a été trop bien prouvé qu'il s'entendait parfaitement bien à duper les fournisseurs et à promener les réclamants, et le tribunal l'a condamné à six mois de prison. Gustave a été condamné par défaut à trois ans de la même peine.

A Troyes, devant la cour d'assises de l'Aube, comparaissent deux voleurs de profession, Dupré, qui a été déjà condamné vingt-deux fois, et Beuzelin, qui a l'avantage de ne compter que dix-sept condamnations antérieures. Ils sont entrés la nuit dans la maison d'un vieillard de soixante-treize ans, très-sourd et presque aveugle; ils l'ont bâillonné, lui ont lié les jambes et les bras, lui ont pris 2,000 francs et deux montres, ont bu tranquillement devant leur victime deux bouteilles de son vin qu'ils sont allés chercher à la cave, puis sont partis en refusant de lui rendre la liberté de ses membres.

Le malheureux dut passer la nuit ainsi, et ne fut dé ivré que le lendemain par sa femme de ménage.

Ces deux voleurs modèles se présentent sur le banc avec une mise très-soignée, ils ont les meilleures manières et expriment les sentiments les plus humains:

— Je cherchais à consoler monsieur pendant qu'il était attaché, dit Dupré.

— Nous avonseu envers lui beaucoup de ménagements, ajoute Beuzelin.

Vingt-cinq ans de travaux forcés pour chacun d'eux, tel est l'arrêt de la cour. Dupré et Beuzelin s'inclinent avec une politesse exquise.

Est-ce que cela ne dit pas un peu à nos législateurs qu'il est temps de voter une réforme pénitentiaire?

PETIT-JEAN.

## QUESTIONS & RÉPONSES

Curiosités des Lettres, des Sciences et des Arts

Post-scriptum. — *Le Chant du Cygne* (n° 25).

Réponse de MM. CHARLES et VICTOR L. I. :

« Le Cygne était consacré à Vénus, et la déesse est souvent représentée sur un char traîné par des cygnes. Il était aussi consacré à Apollon. Double emblème de l'amour et de la mélodie, la Fable nous montre Jupiter empruntant sa forme et ses accents divins. On sait que, suivant Pythagore, l'âme des poètes animait le corps des Cygnes. Dans la *Mort de Socrate*, Lamartine traduit l'idéale théorie de la métempsychose :

Les poètes ont dit qu'avant sa dernière heure  
En sans harmonieux le doux Cygne se pleure;  
Amis, n'en croyez rien : Poiseau mélodieux  
D'un plus subtil instinct fut doué par les dieux.  
Durant Eurotas près de quitter la rive,  
L'âme de ce beau corps à demi fugitive,  
S'avancant pas à pas vers un monde enchaîné,  
Voit poindre le jour pur de l'immortalité,  
Et dans la douce extase où ce regard la noie,  
Sur la terre, en mourant, elle exhale sa joie.  
Vous qui, près du tombeau, venez pour m'écouter,  
Je suis un Cygne aussi : je meurs, je puis chanter !